

Appel à Manifestation d'Intérêt - TRIEZ, C'EST GAGNE !

Communauté Urbaine du Grand Reims et SUEZ RV REIMS

Dépôt des candidatures avant le 22 septembre 2024

Contexte

Le gouvernement a imposé aux collectivités locales une augmentation du taux de recyclage des bouteilles en plastiques à 90% d'ici 2029.

Face à ce constat, la Communauté Urbaine du Grand Reims, en partenariat avec SUEZ, a lancé un nouveau dispositif de captage complémentaire de la collecte sélective des ménages, plus particulièrement dans l'habitat collectif dense.

Cinq automates de collecte seront progressivement installés sur le territoire du Grand Reims pour inciter les peu et non trieurs à trier plus et mieux via un système de gratification.

Pour accélérer la mobilisation des habitants autour de ce nouveau dispositif de collecte innovant sur le territoire du Grand Reims et favoriser de nouvelles solutions en faveur d'un meilleur geste de tri, l'entreprise SUEZ RV Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims se sont associées pour lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Objectifs

L'Appel à Manifestation d'Intérêt vise à accompagner l'émergence de projets innovants, écologiques et/ou sociaux sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims. Tous les projets devront être étroitement liés avec l'installation des nouveaux automates de collecte Grand Reims x SUEZ et être mobilisateurs.

Ces actions devront se dérouler dès la nomination du lauréat, sur le territoire du Grand Reims.

OBJECTIF : Comment réussir à mobiliser les habitants de la Collectivité peu ou non-trisateurs à trier via le dispositif spécifique d'automates de collecte du Grand Reims?

Les projets s'inscrivant dans cette thématique doivent aborder l'un des sujets suivants :

- L'éco-responsabilité
- La sensibilisation au recyclage
- La prévention à la réduction des déchets
- La création de lien social entre habitants

Ces projets pourront prendre la forme d'organisation de ramassage de déchets, d'actions de sensibilisation aux gestes de tri, d'organisation d'évènements, de jeux ludiques, de réalisation d'un court-métrage sur la thématique du recyclage ...

Bénéficiaires

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à des associations locales porteuses de projets individuels ou collectifs, avec des projets existants ou en création.

De plus, les projets proposés doivent :

- S'inscrire dans les thématiques ciblées plus haut
- Être fédérateur et mobilisateur autour des automates de collecte du Grand Reims sur son territoire.

Seuls les acteurs étant basés dans l'agglomération du Grand Reims pourront présenter un projet.

Candidatures

Pour les associations

Seules les associations, dûment déclarées auprès des services préfectoraux, ayant leur siège social dans l'agglomération du Grand Reims ou y ayant une délégation pour les associations nationales, pourront présenter un projet.

Chaque association candidate devra :

- Être à jour au regard des éventuelles impôts et taxes qui seraient à sa charge
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation
- Présenter des comptes équilibrés

Critères d'évaluation

Le jury de sélection examinera les projets au regard des critères suivants :

- Impact environnemental,
- Potentiel de mobilisation des habitants autour des automates de collecte
- Création de lien social avec d'autres acteurs ou habitants
- Caractère innovant.

Jusqu'à 3 lauréats pourront être sélectionnés par le jury.

Versement des dons

Le lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt bénéficiera de dons, versés par le Grand Reims.

Chaque année, une/des structure.s locale.s seront désignées comme partenaires sur l'automate et bénéficieront de dons en échange du dépôt des corps creux des habitants (*bouteilles plastiques, canettes, tetrapak*).

A minima, une enveloppe de 200 euros pour l'association retenue sera allouée trimestriellement sur la durée de l'AMI, soit 1 an (soit montant annuel minimal versé 800 euros).

La rétribution pourra présenter un montant supérieur à cette somme en fonction de la somme des dons réalisés par les usagers des automates.

Tous les 100 emballages déposés, 5 euros seront reversés à l'association retenue.

Dépôt des dossiers de candidature

Le dépôt des dossiers s'effectue grâce à un **formulaire en ligne** (cf. *Annexe*)

SUEZ centralise les dépôts des dossiers, puis validation des dossiers en Commission avec le Grand Reims.

Les dossiers de candidature sont à déposer **avant le 22 septembre 2024, 23h59**.

Le dépôt des dossiers de candidature se fait **uniquement en ligne**. Les projets envoyés par courrier ou par mail ne seront pas examinés.

Le dossier de candidature de chaque structure locale devra comporter les pièces suivantes

- Récépissé de déclaration de l'association au Journal Officiel,
- Statuts de l'association,
- Numéro SIRET
- Composition du bureau et du conseil d'administration,
- R.I.B ou R.I.P. original, sans surcharge ni correction,
- Compte de résultat et de bilan, avec ses annexes, de l'association au titre de l'exercice comptable précédant l'année de dépôt du dossier de candidature,
- Rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes si l'association en est pourvue,
- Budget prévisionnel de l'association relatif à l'exercice comptable couvrant 1 année, ou partie de l'année, de dépôt du dossier de candidature,
- Descriptif de l'opération écologique présentée (lieu, date, nombre de personnes concernées, nature, ...)
- Budget détaillé de l'opération, inclus subvention escomptée de la part de la municipalité

Examen des dossiers de candidature

1. Dès fin septembre 2024, le Grand Reims et SUEZ RV Reims identifieront ensuite le.s lauréat.s. L'ensemble des projets seront étudiés par le jury de sélection.

2. Le.s lauréat.s seront ensuite visibles sur les nouveaux automates de collecte et pourront bénéficier des dons à partir du 2 janvier 2025.

A partir du 28 novembre 2024, chaque candidat recevra par mail une notification de la décision du jury.

Calendrier

12 juin au 22 sept.2024	Dépôt des candidatures en ligne
Du 23 sept. Au 27 nov. 2024	Etude des projets et sélection du ou des lauréats par la Commission d'examen
28 novembre 2024	Notification de décision (par mail)
A partir du 2 janvier 2025	Mise en avant du ou des lauréats sur les automates de collecte pendant 1 an

Le montant du prix alloué à chaque projet sera versé de manière semestrielle par le Grand Reims.

Chaque lauréat fera mention du soutien de la Communauté urbaine du Grand Reims au cours du déroulement de l'opération.

Dès identification du lauréat, il sera convié à des réunions trimestrielles avec la référente du projet chez SUEZ RV Reims et par le référent Grand Reims pour faire un compte-rendu des actions mises en œuvre.

L'année suivant l'attribution du financement, les lauréats seront conviés pour faire le bilan de l'année écoulée.

Si l'association lauréate ne remplit pas les engagements communément définis, le Grand Reims se réserve le droit de mettre un terme au partenariat et de réclamer un remboursement total ou partiel des versements perçus.

Dans le cas où le marché engageant la Collectivité et SUEZ RV Reims devait prendre fin avant la date de fin de l'AMI, l'association lauréate conserverait l'intégralité des gains perçus mais ne sera toutefois pas autorisée à demander quelque compensation.

Contact

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter :

Sabrina Carpentier, responsable prévention des déchets et partenariats - SUEZ

E-mail : sabrina.carpentier@suez.com

Téléphone : 06.07.41.25.63

Celie Bayen, chargée de projets innovation et partenariats – SUEZ

E-mail : celie.bayen@suez.com

Téléphone : 06.70.67.28.29

Initiateurs

La Communauté urbaine du Grand Reims se positionne comme un territoire innovant en matière d'écologie et d'environnement. Depuis plusieurs années déjà, la collectivité s'est lancée dans une démarche ambitieuse en termes de réduction des déchets, mettant en place des actions innovantes incitant ses administrés à se sensibiliser aux gestes du tri des déchets.



SUEZ

Créé en 1919 pour collecter les déchets de la ville de Paris, SITA s'est développé progressivement, par croissance interne et externe, pour devenir SUEZ, l'un des grands opérateurs mondiaux de l'environnement.

SITA a repris la Société Rémoise de Nettoyement en 1988, qui est devenue SITA REIMS NETTOIEMENT (SRN) en 2003, puis SUEZ RV Reims en 2016.

SUEZ, le Grand Reims et la Ville de Reims partagent une longue histoire commune, qui nous motive aujourd'hui pour continuer à nos servir vos attentes et vos ambitions.

